

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 16 mars à vingt heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 09/03/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Myriam COUTANCEAU, Karine BOISSONNEAU, Dominique BAUDOIN, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2023-016

Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M14. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à **443 555,14 €**.
L'excédent de l'exercice 2022 est de 244 876,69 €.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **612 194,51 €** à la clôture de l'exercice 2022.
L'excédent de l'exercice 2022 est de 420 289,72 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **443 555,14 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.**
- ✓ Affectation de la somme de **612 194,51 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.**

LARGEASSE, le 16 mars 2023
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

